

République française  
COTE D'OR  
Canton de POUILLY-EN-AUXOIS  
Commune de CRÉANCEY  
21320 CRÉANCEY  
Téléphone: 03 80 90 89 28  
Télécopie: 03 80 90 89 71  
e-mail : mairie.creancey@orange.fr

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 2011-021 - Séance du 30 juin 2011

Nombre de Conseillers  
- Afférents au Conseil: 10  
- En exercice: 10  
- Qui ont pris part à la délibération: 7

Date de convocation: 23 juin 2011  
Date d'affichage: 1<sup>er</sup> juillet 2011

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de BEAUNE et publication ou notification du 01/07/2011

Le trente juin deux mille onze à 20 heures 30, les membres du Conseil municipal de CRÉANCEY, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Denis BERTHOUX, Maire

Etaient présents:

**BERTHOUX Denis, LUCOTTE Jean-Marc, GUERIN Patrick, CHOPIN René, CORNESSE Jean-Pierre, PATRIAT Elisabeth (procuration), QUIGNARD Jean-Pierre**

Absents : DESNOYER Fabrice, GIRARD François, PAJOT Marc

Secrétaire: GUERIN Patrick

**Objet :** DEMANDE DE DEVIS COMPLEMENTAIRE POUR ETUDE FAISABILITE RESEAU DE CHALEUR

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal de CREANCEY, à l'unanimité des membres présents,

DEMANDE à la CIE DUPAQUIER qui a déjà réalisé une étude thermique pour le compte de la Commune de CREANCEY, la fourniture d'un nouveau devis complémentaire pour analyser et finaliser la faisabilité de l'implantation d'un réseau de chaleur par méthanisation sur le territoire communal.

CHARGE le Maire de passer la commande de cette étude complémentaire

SOLLICITE l'aide financière de l'ADEME et du Conseil Régional de Bourgogne au taux maximum.

Fait, délibéré et signé en séance, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme,  
Le Maire,  
BERTHOUX Denis

Certifié exécutoire en application de l'article 1<sup>er</sup> de la  
loi n° 82623 du 22 juillet 1982 et du CGCT.  
Acte publié le 20 janvier 2011



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 04/07/2011
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 04/07/2011